

**DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION DES PREJUDICES
ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX
RUE DE BELFORT – RUE DU CHATEAU**

Enseigne :

Travaux concernés :

Adresse de l'entreprise :

RC (N° de registre du commerce) :

ou

RM (N° de registre des métiers) :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Dossier reçu le : .../.../...

Demande de pièces complémentaires : OUI NON

Dans l'affirmative, demande de pièces complémentaires faite le : .../.../...

Délai d'1 mois laissé au demandeur pour compléter son dossier soit jusqu'au.../.../...

Pièces complémentaires reçues le : .../.../...

Dossier déclaré complet le .../.../...

incomplet et donc rejeté.

Rejet notifié le .../.../...

Liste des pièces à joindre

Le dossier devra être complété de l'ensemble des pièces justificatives ci-après :

Pièces obligatoires :

- Dossier de demande d'indemnisation dûment complété,
- Extrait K-bis de moins de 3 mois ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers (extrait « D1 »),
- Liasses fiscales, bilan, compte de résultat et soldes intermédiaires de gestion globaux et détaillés des 3 dernières années précédant la période affectée par les travaux,
- Détail du CA mensuel des 3 derniers exercices précédant la période affectée par les travaux, attesté par un expert-comptable,
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Attestations de régularité fiscales et sociales de déclaration et de paiement au dernier trimestre échu auprès de l'URSSAF ou de la Sécurité Sociale des Indépendants,
- Évaluation du préjudice attestée par l'expert-comptable,
- Une description de la gêne occasionnée et du préjudice induit, de sa durée et de sa gravité, en relation directe avec les travaux et leur périmètre défini.

Les pièces comptables devront être attestées par l'expert-comptable ou par un centre de gestion agréé.

Dans l'hypothèse où le demandeur a débuté tout ou partie de son activité dans un délai inférieur à 3 ans, il produit les données comptables précédemment évoquées depuis le démarrage de son activité.

Pièces facultatives :

Le dossier peut être complété de toute pièce justificative jugée utile par le demandeur.

Exemples :

- Photos et plans significatifs de la situation du requérant pendant les travaux,
- Tout élément de contexte économique permettant d'apprécier la situation.

Eu égard à la particularité de leur statut, les pièces du dossier de candidature pourront être adaptées pour les micro-entrepreneurs.

DEMANDE D'INDEMNISATION

Nom, prénom du demandeur :

Téléphone :

Qualité :

Chef d'entreprise Gérant Président Autres :

Enseigne ou sigle :

Adresse de l'entreprise concernée par la demande et impactée par les travaux :

.....

Nature de l'activité :

Période de travaux ayant affecté le commerce : Du au

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier dûment complété et avoir pris connaissance du règlement intérieur de la commission d'indemnisation adopté au Conseil municipal le 17 février 2025.

Fait à

Le

Signature et cachet :

Présentation de l'entreprise

I – DESCRIPTIF

► Forme juridique :

Entreprise individuelle SA SAS SARL EURL
 Société de fait SNC Autre (à préciser) :

Date de création ou de reprise de l'établissement, objet du présent dossier : ... / ... /

Numéro de téléphone de l'entreprise :

Email de l'entreprise :

L'entreprise fait elle l'objet d'une procédure collective ?

Joindre les documents afférents, le cas échéant.

Procédures de sauvegarde Redressement judiciaire Liquidation judiciaire

► Régime fiscal :

Imposition des bénéfices : BIC-IR IS BNC-IR
TVA : Assujetti Non assujetti

Si oui taux 5,5% taux 20% ou autres taux, précisez

Date de clôture de l'exercice comptable :

► Jours d'ouverture – Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

► Périodes de fermeture annuelles :

Du ... / ... / ... au ... / ... / ...

Du ... / ... / ... au ... / ... / ...

Du ... / ... / ... au ... / ... / ...

Du ... / ... / ... au ... / ... / ...

Du ... / ... / ... au ... / ... / ...

Du ... / ... / ... au ... / ... / ...

► RC (N° de registre du commerce) :

ou

RM (N° de registre des métiers) :

N° de SIRET :

Code NAF : Code APE :

N° TVA intracommunataire

Activité(s) exercée(s) :

J'autorise la Commission d'Indemnisation Amiable à prendre contact avec mon cabinet d'expertise comptable en cas de besoin.

Nom, adresse et téléphone :

- Du cabinet comptable ou centre de gestion agréé :
- De la personne à contacter pour le suivi du dossier :

II– CARACTERISTIQUES COMMERCIALES DE L'ENTREPRISE :

► Droit d'occupation du domaine public : Oui Non

Si oui, nature de l'autorisation accordée et date d'obtention :

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?

► Evolutions de la nature des activités exercées (abandon ou à l'inverse création de secteurs ou de prestations nouvelles, réduction ou extension des locaux professionnels, reconversions mises en œuvre...).

Préciser la date des évolutions intervenues et leurs liens éventuels avec les travaux.

► Modalités d'exploitation du fonds de commerce :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant | <input type="checkbox"/> Contrat de franchises |
| <input type="checkbox"/> Location gérance | <input type="checkbox"/> Autres : |

► Propriété des murs :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire (directement ou par le biais d'une SCI) | <input type="checkbox"/> Locataire à un tiers |
|---|---|

► Nombre d'établissements et/ou de succursales :

Adresse des autres établissements :

► Nature de la clientèle :

Préciser si possible s'il s'agit d'une clientèle de proximité ou de passage et, si vous en disposez, de l'information sur les lieux d'origine de la clientèle.

► Commercialisation du produit :

Préciser les caractéristiques de commercialisation des produits ou services vendus : vente sur rendez-vous, ventes d'impulsion, ventes liées à une saisonnalité, part des ventes par Internet, par téléphone, ventes livrées...

Eléments d'identification du dommage

I – ACCESSIBILITE A L'ENTREPRISE :

Décrire l'importance, indiquer la durée et préciser la période concernée par les difficultés d'accès aux locaux où s'exerce l'activité de l'entreprise.

II – AUTRES NUISANCES :

Décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles résultant des difficultés d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions de l'exploitation.

III – MESURES PRISES EN RAISON DES DIFFICULTES

Gestion des ressources humaines :

Préciser si des salariés ont été placés en situation de chômage technique ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période des travaux, ou toute autre mesure.

IV – AUTRES MESURES : ACTIONS OU DEPENSES SPECIFIQUES REALISEES POUR MAINTENIR VOTRE ACTIVITE.

Exemples : Investissements réalisés en matière de communication à destination de la clientèle, modification des horaires d'ouverture et / ou des rythmes de livraison, diminution du niveau des commandes, prêt bancaire pour raison de trésorerie...

Effectifs

Effectifs (comprenant le dirigeant, son conjoint, les apprentis et autres personnes en formation) :

A temps plein :

A temps partiel :

Total équivalent temps plein :

Convention collective :

Code IDCC :

Effectif actuel	Effectif année N-1	Effectif année N-2	Effectif année N-3

EFFECTIFS				
	N-3	N-2	N-1	N
	20..	20..	20..	20..
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAUX				

Chiffre d'affaires et montant du préjudice

► Historique du chiffre d'affaires et de la marge brute :

Produire un tableau du Chiffre d'affaires (CA) hors taxes et l'évolution de la marge brute mensuel des 3 derniers exercices précédant la période affectée par les travaux, attesté par un expert-comptable.

Pour les activités multi sites, produire le CA annuel par site.

Produire une évaluation du préjudice en découlant, attesté par un expert-comptable.

Variations de fréquentation *

Nombre de clients				
	Année N - 3	Année N - 2	Année N - 1	Année N
	20..	20..	20..	20..
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAUX				

* Si données disponibles

Indemnisation à l'amiable de la perte de marge brute résultant des travaux

Attestation sur l'honneur

Conditions de fonctionnement de l'activité

Je soussigné(e) :

Adresse :

Agissant au nom et pour le compte de :

Atteste sur l'honneur avoir au moins maintenu, pendant la période d'indemnisation des travaux, les conditions de fonctionnement de l'activité ci-dessus désignée, notamment en termes de jours et d'heures d'ouverture à la clientèle.

Toute fausse déclaration de ma part peut entraîner les sanctions prévues au titre IV du Code Pénal "des atteintes à la confiance publique" – Articles 441-1 et suivants (faux et usage de faux).

Fait à

Le

Signature et cachet :

Modalités d'envoi de votre dossier

DOSSIER À RETOURNER DÛMENT COMPLETE, DATE ET SIGNE :

A l'attention du Président de la Commission d'Indemnisation Amiable

Le dossier de demande d'indemnisation doit être envoyé par voie dématérialisée à l'adresse électronique :
commission.indemnisation@montbeliard.com

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 mai 2025.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Ville de Montbéliard met en œuvre un traitement destiné à gérer les dossiers de demande d'indemnisation des préjudices économiques liés aux travaux Rue de Belfort et Rue du château. Les informations recueillies sont nécessaires à ce traitement et à l'exécution des missions d'intérêt public associées.

Les données collectées sont pour une durée de 10 ans dans l'ensemble des structures municipales concernées et ne sont accessibles qu'aux personnels de direction de ces structures et aux agents de la collectivité dans la limite de leurs attributions respectives.

Pour obtenir des informations relatives à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@montbeliard.com ou Chatel devant, BP 95 287, 25 205 Montbéliard cedex, vous pourrez retrouver ces informations sur la page suivante <https://www.montbeliard.fr/ma-mairie/protection-des-donnees-personnelles.html>

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Avis de la Commission en date du : .../.../...

- Refus d'indemnisation.
Notifié le .../.../...
- Proposition d'indemnisation de

Délibération de l'Assemblée délibérante en date du .../.../...

- Refuse le principe d'indemnisation.
- Accepte et propose une indemnisation à hauteur de

Protocole signé le .../.../...